



Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/59 : Nomination d'un correspondant sécurité civile de la commune

Madame la maire explique au conseil que la loi « Matras », n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit qu'un correspondant « incendie et secours » doit être désigné dans les conseils municipaux ne disposant pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Monsieur Régis Morel, conseiller municipal, présente sa candidature.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne M Morel comme correspondant « sécurité civile »

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022

La Maire,

C.MOULIN

